



## **Communiqué de presse**

*Le 07 août 2015*

# **Comité de gestion de l'eau du 06 août 2015**

Le Préfet de la Vendée a réuni le comité de gestion de l'eau le 06 août afin d'analyser l'évolution de la situation hydrologique du département.

La baisse régulière des débits se poursuit. La situation du Marais Breton s'est dégradée et un nouveau cours d'eau vient de franchir le seuil de coupure : Le Loing.

Le Préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place les limitations suivantes en eaux superficielles, à compter du samedi 08 août 2015 à 8h :

- Vie-Jaunay, Sèvre Nantaise, Maines et Marais Breton : restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8 h à 20h;
- Autize superficielle : restriction volumétrique de 35 %;
- Boulogne, Côtiers Vendéens et Lay (non réalimenté): interdiction totale de prélèvement.

Les manœuvres d'ouvrage sur ces secteurs sont soumises à l'accord préalable du service police de l'eau.

Les prélèvements destinés aux remplissages des plans d'eau à vocation cynégétique sont interdits dans le Marais Breton (partie réalimentée et partie non réalimentée) et dans le Marais Poitevin.

Par ailleurs, le niveau de la nappe du secteur Lay-Ouest reste inférieur au seuil d'alerte au niveau du piézomètre de Longeville-sur-Mer. Sur ce secteur, les reports de volumes non consommés demeurent interdits et les attributions réduites de 20 %.

